

Vu que la commune de Nandrin souhaite conserver la maîtrise de l'évolution de la qualité de son environnement ;

Vu que l'élaboration et l'adoption d'un cadre éolien adapté aux particularités locales semble nécessaire à l'accomplissement de tels objectifs ;

Vu qu'il paraît judicieux d'associer la population et les acteurs locaux, de même que des représentants des communes avoisinantes à cet exercice:

DECIDE:

Article 1^{er}:

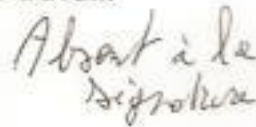
- De mettre sur pied un groupe de travail chargé d'établir un cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de Nandrin, en concertation avec la population, les associations locales et des représentants des communes avoisinantes ;

Article 2:

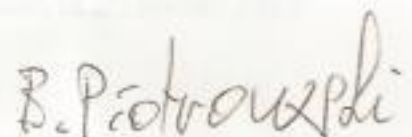
- Le Conseil communal charge le Collège de procéder à la mise sur pied de ce groupe de travail.



Jeannick PIRON
Conseillère communal



Marc EVRARD
Conseiller communal



Bogdan PIOTROWSKI
Conseiller communal